

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **16 janvier 2017**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 François Vallières
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Alain-Serge Vigeant
	Siège No 6 Martin Bahl

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2017-01-001

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 16 JANVIER 2017

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 5 décembre 2016
- 4 Adoption du procès-verbal - séance extraordinaire - Budget 2017 - 12 décembre 2016

Conseil

- 5 Comités de gestion municipale

Administration

- 6 Adoption des comptes à payer - Décembre 2016
- 7 Liste incompressibles 2017
- 8 Réfrigération Pôle-Nord - contrat entretien
- 9 Achat écran ordinateur
- 10 Facture sondage - Fibre optique
- 11 Résolution autorisant le transfert de propriété suite à un avis d'expropriation
- 12 Adoption second projet de règl. 702-16 - Amendement règl. zonage
- 13 Résolution d'intérêt - Suite des démarches fibre optique
- 14 Emploi d'été Canada 2017
- 15 FQM - mobilisation dossier du bois de sciage
- 16 Journées de la persévérance scolaire 2017
- 17 Affectation surplus 2016 - Vidange fosses septiques
- 18 CCID - Souper du Maire

19 ADMQ - Renouvellement cotisation 2017

Sécurité incendie

20 Achat Janvier 2017

Voirie

21 Achat radio pour camionnette

22 Achat pneus - Mack blanc

Hygiène du milieu

23 OMH - adoption budget 2017

24 RGMR - adoption budget 2017

Urbanisme et zonage

25 Recommandation CPTAQ - Lot 75-P DU

Loisirs et culture

26 Subvention loisirs - Bal des Tuques

27 Comité des loisirs - Demande au Fonds de ruralité

28 Achat réfrigérateur loisir

29 Contribution au loisir des personnes handicapées 2017

30 Demande d'aide financière - Club de lecture Les rats de bibliothèque

31 Éclairage glace patinage libre

Général

Varia :

32 **Correspondance**

Correspondances reçues - Décembre 2016

33 **Période à l'assistance**

34 **Levée de l'assemblée**

Le varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-002

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2016, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-003

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE – BUDGET 2017 – 12 DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire – Budget 2017 du 12 décembre 2016, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

R 2017-01-004

5. COMITÉS DE GESTION MUNICIPALE

ATTENDU QUE des comités de gestion municipale doivent être établis au sein du conseil pour étudier les divers dossiers ;

ATTENDU QUE le mandat de chaque comité doit être décrit ;

ATTENDU QUE des représentants doivent être nommés, et ce, pour chaque comité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que les comités de gestion municipale soient établis au sein du conseil pour étudier les divers dossiers. Il est aussi résolu que le maire soit délégué d'office sur tous les comités et se réserve le droit de remanier les membres siégeant sur les différents comités.

1. Comité de gestion du personnel

Le conseiller Pierre Lavallée, Jean Parenteau maire

Mandat : Étudier toute demande relative au personnel à l'emploi de la municipalité en provenance des citoyens ou du personnel lui-même. Participer aux évaluations annuelles. Établir les besoins en personnel, faire les entrevues de sélection et faire les recommandations au Conseil.

2. Comité de sécurité publique : Service incendie

La conseillère Julie Gagnon, Jean Parenteau maire

Mandat : Étudier tout problème susceptible de mettre en danger la sécurité des citoyens, rencontrer les pompiers au besoin et faire les recommandations au conseil.

3. Comité de voirie

Le conseiller François Vallières, Le conseiller Martin Bahl

Mandat : Étudier tout projet ou plainte relativement à l'entretien, la réfection ou la construction du réseau routier municipal, et dans tous les cas, faire les recommandations au conseil.

4. Comité de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François

Le conseiller Alain-Serge Vigeant, Jean Parenteau maire, substitut

Mandat : Assister aux réunions du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François, étudier tout projet relatif à la gestion des déchets et faire les recommandations au conseil municipal.

5. Comité d'aménagement du territoire (CCU)

Le conseiller Martin Bahl

Mandat : Étudier toute demande de modifications aux règlements d'urbanisme ou au plan d'aménagement. Étudier tout projet de développement domiciliaire. Faire les recommandations au Conseil.

6. Comité de l'Office municipal d'Habitation
La conseillère Julie Gagnon

Mandat : Assister aux réunions du conseil d'administration, présenter tout projet ou demande et faire les recommandations au Conseil.

7. Comité des Loisirs et de la Culture
Le conseiller Alain-Serge Vigeant

Mandat : Assister aux réunions du conseil d'administration de l'organisme et du CRSBP s'il y a lieu, étudier tout projet relatif à l'aménagement d'une bibliothèque, étudier tout projet relatif aux loisirs et à la culture et faire les recommandations au conseil.

8. Délégué au conseil d'administration des loisirs de L'Avenir
Le conseiller François Vallières

Mandat : Assister aux réunions du CA des loisirs, présenter tout projet ou demande et faire les recommandations au Conseil.

9. Délégué au conseil d'administration de la Maison de la culture
Le conseiller Pierre Lavallée

Mandat : Assister aux réunions du CA, présenter tout projet ou demande et faire les recommandations au Conseil.

Maire suppléant : le conseiller Pierre Lavallée

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADMINISTRATION

R 2017-01-005

6. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – DÉCEMBRE 2016

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de décembre 2016, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-006

6. LISTE DES INCOMPRESSIBLES 2017

ATTENDU QUE des dépenses sont à payer tout au long de l'année, pour différentes factures, versements ou contributions financières dont le fournisseur, la périodicité ou la date de paiement ainsi que le montant à payer sont déjà connus en début d'année ;

ATTENDU QUE ces sommes sont décrites dans le tableau ci-bas :

Fournisseurs	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL
Fabrique	7 665.00 \$			
SPAD	1 657.63 \$			
Biblio			2 667.00 \$	
MRC Drummond	12 525.05 \$	4 999.36 \$	4 999.36 \$	4 999.36 \$
RGMR du Bas St-François	7 543.00 \$	7 543.00 \$	7 542.99 \$	7 542.99 \$
ACISQ	287.44 \$			
CPU Service	885.31 \$			
PG solutions	1 316.46 \$			
Assurances MMQ	29 933.00 \$			
TOTAL	61 812.89 \$	12 542.36 \$	15 209.35 \$	12 542.35 \$

Fournisseurs	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT
Fabrique	7 665.00 \$			
SPAD		1 657.52 \$		
Biblio		2 667.00 \$		
MRC Drummond	4 999.36 \$	4 999.36 \$	5 123.78 \$	4 999.36 \$
RGMR du Bas St-François	7 542.99 \$	7 542.99 \$	7 542.99 \$	7 542.99 \$
ACISQ				
CPU Service				
PG solutions				
Assurances MMQ				
TOTAL	20 207.35 \$	16 866.87 \$	12 666.77 \$	12 542.35 \$

Fournisseurs	SEPT.	OCT	NOV	DÉC
Fabrique	7 665.00 \$			
SPAD				
Biblio	2 667.00 \$			
MRC Drummond	4 999.36 \$	4 999.36 \$	4 999.36 \$	
RGMR du Bas St-François	7 542.99 \$	7 542.99 \$	7 542.99 \$	7 542.99 \$
ACISQ				
CPU Service				
PG solutions				
Assurances MMQ				
TOTAL	22 874.35 \$	12 542.35 \$	12 542.35 \$	7 542.99 \$

Fournisseurs	TOTAL
Fabrique	22 995.00 \$
SPAD	3 315.15 \$
Biblio	8 001.00 \$
MRC Drummond	62 643.07 \$
RGMR du Bas St-François	90 515.90 \$
ACISQ	287.44 \$
CPU Service	885.31 \$
PG solutions	1 316.46 \$
Assurances MMQ	29 933.00 \$
TOTAL	219 892.33 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire, à effectuer le paiement des dépenses décrites au tableau ci-haut pour l'année 2017, sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-007

8. RÉFRIGÉRATION PÔLE-NORD – CONTRAT D'ENTRETIEN

ATTENDU QUE Réfrigération Pôle Nord offre un contrat annuel de service préventif pour l'unité de climatisation-chauffage du bureau municipal ;

ATTENDU QUE le contrat de service est à échéance et à renouveler pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 d'un montant de 272.71 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler le contrat de service préventif de Réfrigération Pôle Nord pour une durée de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour un montant de 272.71 \$ plus taxes. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Suzie Lemire à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de L'Avenir.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-008

9. ACHAT ÉCRAN D'ORDINATEUR

ATTENDU QUE l'écran de l'ordinateur de la directrice adjointe ne fonctionne plus ;

ATTENDU QU'un montant d'environ 200 \$ est nécessaire pour l'achat d'un nouvel écran ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser l'achat d'un écran d'ordinateur pour la directrice adjointe au montant de 200 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-009

10. FACTURE SONDAGE – FIBRE OPTIQUE

ATTENDU QUE dans le cadre du projet collectif de déploiement de la fibre optique, Les Services CGF ont réalisé un sondage au sujet des services de télécommunications auprès de 41 personnes ou entreprises de la municipalité ;

ATTENDU la facture # 125 reçue pour la réalisation du sondage au montant de 246 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu d'autoriser le paiement de la facture # 125 des Services CGF pour la réalisation du sondage au sujet des services de télécommunications au montant de 246 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-010

11. RÉSOLUTION AUTORISANT LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ SUITE À UN AVIS D'EXPROPRIATION

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite procéder à l'acquisition d'une parcelle de terrain requise à des fins publiques, soit la réalisation d'un projet de développement domiciliaire sur une partie du lot 227 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond ;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la Résolution R 2015-12-331, le 7 décembre 2015, autorisant l'expropriation d'une partie des lots 223 et 227 du cadastre du Canton du Durham, circonscription foncière de Drummond, requise à des fins d'utilité publique, soit la réalisation d'un projet de développement domiciliaire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait signifier, le 5 janvier 2016, un avis d'expropriation visant une partie des lots 223 et 227 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, au propriétaire de ces terrains;

ATTENDU QUE la Municipalité a réévalué son projet de développement domiciliaire et que la partie de lot 223 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, a été retirée du projet de développement domiciliaire;

ATTENDU la Résolution R 2016-05-119 autorisant un amendement à l'avis d'expropriation et décrétant l'acquisition par voie d'expropriation d'une parcelle de terrain requise à des fins d'utilité publique, soit la réalisation d'un projet de développement domiciliaire, cette parcelle étant connue et désignée comme étant une partie du lot 227 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, telle que décrite à la description technique préparée par l'arpenteur géomètre Pierre Lachapelle, le 2 mai 2016, sous le numéro 2499 de ses minutes;

ATTENDU QUE l'avis d'expropriation amendé a été signifié aux propriétaires de l'immeuble les 15 et 20 juillet 2016;

ATTENDU QUE le Tribunal administratif du Québec a autorisé la Municipalité, le 5 octobre 2016, à se désister partiellement de l'avis d'expropriation daté du 5 janvier 2016 et à inscrire un avis d'expropriation amendé au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Drummond sur la partie du lot 227 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond;

ATTENDU QUE le jugement rendu par le Tribunal administratif du Québec de même que l'avis d'expropriation amendé ont été inscrits au Registre foncier le 13 octobre 2016, sous les numéros 22 670 946 et 22 670 947;

ATTENDU QUE le délai de 90 jours suivant la publication de l'avis d'expropriation amendé au Registre foncier est expiré depuis le 12 janvier 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité veut compléter le processus d'expropriation et autoriser le transfert de propriété de l'immeuble en sa faveur;

ATTENDU QUE l'offre détaillée doit être amendée suite au désistement partiel de l'avis d'expropriation et aux recommandations de l'évaluateur;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir autorise le transfert de propriété de la partie du lot 227 du cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, plus amplement décrite à la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Pierre Lachapelle, le 2 mai 2016, sous le numéro 2499 de ses minutes, accompagnée d'un plan montrant le site, avec prise de possession à compter du 1^{er} mars 2017 ;

Il est aussi résolu que le conseil autorise l'augmentation de l'offre au propriétaire, soit un montant de 129 000 \$ majorée d'une somme de 2 000 \$ pour troubles, ennuis et inconvénients.

Il est aussi résolu d'affecter le surplus accumulé non affecté du paiement de l'indemnité provisionnelle devant être versée selon la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-011

12. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉGL 702-16 – AMENDEMENT RÉGL. ZONAGE

ATTENDU QUE la municipalité de L'Avenir a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite permettre certains usages agricoles (jardins, apiculture, élevage de poules, culture en serre, floriculture) dans la zone C5 ;

ATTENDU QU'il est souhaitable de contrôler l'intensité de l'usage agricole en périmètre urbain ;

ATTENDU QU'il est souhaitable de permettre un bâtiment permanent (de type kiosque) de vente au détail de produits agricoles, à même l'usage principal agricole ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 5 décembre 2016, par le conseiller Pierre Lavallée ;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté le 5 décembre 2016 ;

ATTENDU la tenue de l'assemblée publique de consultation le 19 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter le second projet de règlement d'amendement no. 702-16 modifiant le règlement de zonage no. 654-12 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1: Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2: Le plan de zonage de l'annexe « A » du règlement de zonage no 654-12, daté de septembre 2012 et intégré par l'article 1.1.9, est modifié comme suit :

- a) La zone H9 est agrandie aux dépens de la zone C5. Le tout tel que montré sur le plan ci-joint en annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante ;

Article 3: L'annexe B de ce règlement de zonage, concernant la grille des usages et des normes, est modifié comme suit :

- a) La grille représentant la zone C5 est modifiée comme suit :
 - i) En supprimant la colonne 7 prohibant ainsi la classe d'usage C4 (service pétrolier) ;
 - ii) En insérant une nouvelle colonne 7 en remplacement de la colonne supprimée ci-avant, avec les usages et normes d'implantation qui s'y rattachent, le tout tel que montré à l'annexe II pour faire intégrante du présent règlement ;

Article 4: L'article 6.5.1 de ce règlement de zonage, concernant un usage additionnel aux usages du groupe d'usages agricole (A), est modifié comme suit :

- a) En ajoutant au 1^{er} alinéa, un paragraphe h) qui se lit comme suit :

« h) bâtiment permanent de vente de produits de la ferme dans la zone C5 seulement » ;

Article 5: L'article 6.5.1.1 de ce règlement de zonage, concernant les exigences applicables à certains usages additionnels est modifié comme suit :

- a) En ajoutant un paragraphe b) qui se lit comme suit :

« b) Un usage additionnel bâtiment permanent de vente de produits de la ferme dans la zone C5 doit respecter les exigences suivantes :
 - i) En plus de l'usage vente au détail, il est permis accessoirement la transformation des produits de la ferme ;
 - ii) Le bâtiment permanent de vente au détail de produits de la ferme doit respecter les marges minimales applicables pour un bâtiment principal dans la zone C5 ;
 - iii) Malgré l'interdiction de l'article 7.1.2 concernant les enseignes prohibées, une enseigne portative de type « sandwich » est permise ;

ANNEXE II

	Grille des usages et normes Cette grille fait partie intégrante du règlement de zonage Annexe B		Zone C5
	Maire : Jean Parenteau Directrice générale : Suzie Lemire Authentifié ce jour :		
Municipalité de L'Avenir			
USAGES PERMIS (usages et sous-groupes usages)	Référence zonage	7	
Habitation			
HABITATION UNIFAMILIALE (h1)	4.1.1		
HABITATION BIFAMILIALE (h2)	4.1.2		
HABITATION MULTIFAMILIALE (h3)	4.1.3		
MAISON MOBILE (h4)	4.1.4		
HABITATION UNIFAMILIALE CHALET (h5)	4.1.5		
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement non-permis			
Commerces et services			
DÉTAIL, SERVICE DE VOISINAGE (c1)	4.2.1.1		
DÉTAIL ET SERVICE LÉGER (c2)	4.2.2.1		
DÉTAIL ET SERVICE LOURD (c3)	4.2.3.1		
SERVICE PÉTROLIER (c4)	4.2.4.1		
COMMERCE MIXTE (c5)	4.2.5.1		
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement non-permis			
Industrie			
INDUSTRIE LÉGÈRE (I1)	4.3.1.1		
INDUSTRIE EXTRACTIVE (I2)	4.3.2.1		
INDUSTRIE LOURDE (I3)	4.3.3.1		
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement non-permis			
Communautaire			
PARC, RÉCRÉATION EXTENSIVE (p1)	4.4.1.1		
INSTITUTIONNEL, ADMINISTRATIF (p2)	4.4.2.1		
SERVICE PUBLIC (p3)	4.4.3.1		
Usages spécifiquement permis			
Usages spécifiquement non-permis			
Agricole			
AGRICOLE (a1)	4.5.1.1	X	
Usages spécifiquement permis		(3)	
Usages spécifiquement non-permis			

Zone C5			
Autres spécifications	référence zonage	7	
Structure du bâtiment			
Isolée		X	
Jumelée			
En rangée			
Implantation des bâtiments			
Nombre d'étages min/max		1/2	
Hauteur minimum (m)			
Hauteur maximum (m)			
Largeur minimum (m)		7,3	
Superficie de plancher minimum (m ²)		38	
Superficie de plancher maximum (m ²)			
Profondeur (m)			
Rapports			
Nombre de logement par bâtiment min/max			
Coefficient d'occupation du sol maximum			
Normes d'entreposage et d'étalage			
Entreposage	5.22		
Étalage	5.23		
Dimension des terrains			
Largeur minimum (m)		50	
Profondeur minimum (m)			
Superficie minimum (m ²)		3000	
Normes spéciales			
Autres normes spéciales			
Notes			
<p>(3) 8125, élevage de volailles et production d'œufs comprenant un maximum de 25 têtes, sans coq et pourvu que les poules soient gardées dans un enclos fermé ou un bâtiment d'élevage ;</p> <p>8128, apiculture comprenant un maximum de 2 ruches et pourvu que les ruches soient installées à 30 m d'un chemin et d'un bâtiment principal résidentiel sur des terrains adjacents ;</p> <p>8133 et 8134 culture de légumes et fruit (en serre ou à l'extérieur) ;</p> <p>8135, floriculture (en serre ou à l'extérieur).</p>			

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-012

13. RÉSOLUTION D'INTÉRÊT – SUITE DES DÉMARCHES FIBRE OPTIQUE

ATTENDU QU'une présentation a eu lieu le 14 décembre 2016 au bénéfice des membres du conseil de la MRC de Drummond, par les consultants MM. Alain et Richard Lampron, portant sur l'analyse préliminaire d'un projet collectif de déploiement de fibres optiques devant permettre à l'ensemble des résidents du territoire d'avoir accès à des services de télécommunication à haute vitesse;

ATTENDU QU'afin de poursuivre les démarches entreprises par la MRC, il y aurait lieu, dans une prochaine étape, de procéder à l'ingénierie préliminaire associée à un réseau de fibre optique, à la recherche de partenaires et à l'élaboration d'un plan d'affaires ;

ATTENDU l'adoption des prévisions budgétaires 2017 de la MRC de Drummond qui prévoient un montant maximal de 50 000 \$ du Fonds de développement des territoires 2016-2017 pour le dossier de la fibre optique;

ATTENDU QUE les membres de la MRC de Drummond souhaitent évaluer la possibilité de réaliser ce projet sur leur territoire en consultant le conseil de leur municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution

QUE le conseil de la Municipalité de L'Avenir signifie à la MRC de Drummond son intérêt à la poursuite des prochaines étapes afin d'être en mesure de prendre une décision éclairée pour la mise en place possible de la fibre optique sur l'ensemble du territoire.

QUE le conseil de la Municipalité de L'Avenir signifie à la MRC de Drummond son intérêt à participer au dépôt d'un projet dans le cadre des programmes de financement annoncés par les deux paliers de gouvernement, dans le respect de la date limite du 13 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-013

14. EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

ATTENDU QU'Emploi d'été Canada accorde du financement aux employeurs du secteur public comptant 50 employés ou moins pour créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans ;

ATTENDU QUE la demande doit être présentée au plus tard, le 20 janvier 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu de présenter une demande de subvention auprès d'emploi d'été Canada 2017, pour l'embauche d'étudiants et d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière Madame Suzie Lemire à signer pour et au nom de la municipalité la demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-014

15. FQM – MOBILISATION DOSSIER DU BOIS DE SCIAGE

ATTENDU QUE la Fédération québécois des municipalités (FQM) a été interpellée par le gouvernement du Québec relativement au dossier du bois de sciage et plus particulièrement quant à l'imposition de droits compensatoires par les États-Unis au Canada ;

ATTENDU QUE la FQM demande aux municipalités membres de se mobiliser et de transmettre une lettre aux ministres fédéraux pour s'assurer que les droits qui pourraient être imposés ne le soient pas au détriment du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que la Municipalité de L'Avenir transmette une lettre à l'Honorable James Gordon Carr, Ministre des Ressources naturelles et l'Honorable Chrystia Freeland, Ministre du Commerce international afin que ceux-ci appuient la démarche de l'industrie et du gouvernement du Québec destinée à obtenir un taux spécifique à chaque province.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-015

16. JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2017

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

ATTENDU QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de déclarer que la Municipalité de L'Avenir appuie les Journées de la persévérance scolaire 2017 par cette résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-016

17. AFFECTATION SURPLUS 2016 – VIDANGE FOSSES SEPTIQUES

ATTENDU la vidange systématique des fosses septiques effectuée en 2016 pour un montant de 75 054.77 \$;

ATTENDU le revenu de taxation 2016 pour la vidange des fosses septiques au montant de 36 490 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'affecter le *surplus affecté – vidange fosses septiques* pour un montant de 38 564.77 \$ et ce, en date du 31 décembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser la directrice générale à affecter le *surplus accumulé affecté – vidange fosses septiques* pour un montant de 38 564.77 \$ et ce, en date du 31 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-017

18. CCID – SOUPER DU MAIRE

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et d'industrie de Drummond (CCID) lance une invitation pour le *Souper du maire 2017* qui aura lieu le mardi 7 février au coût de 65 \$;

ATTENDU QUE lors de cet évènement, M. Cusson, maire de Drummondville, dressera un bilan de l'année 2016 et des projets à venir ;

ATTENDU QUE M. Jean Parenteau, maire s'est dit intéressé à assister à l'évènement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que la Municipalité inscrive M. Jean Parenteau au Souper du maire 2017, et ce, au coût de 65 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-018

19. ADMQ – RENOUELEMENT COTISATION 2017

ATTENDU QUE la cotisation 2017 à l'ADMQ (Association des Directeurs municipaux du Québec) est à renouveler au 1^{er} janvier 2017 pour une somme de 445 \$ plus taxes ;

ATTENDU QU'il y lieu d'adhérer à l'assurance cautionnement et responsabilité professionnelle au montant de 348 \$ taxes incluse pour le poste de directrice générale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de renouveler la cotisation 2017 ainsi que l'assurance cautionnement de l'ADMQ pour le poste de la directrice générale, au montant total de 859.64 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

R 2017-01-019

20. ACHATS JANVIER 2017

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour janvier 2017

	Coût unit.	Qté	Total	
<u>Matériel d'intervention</u>				
02 220 00 725	Scie à chaîne de remplacement pour le 6208	900.00 \$	1	900.00 \$
02 220 00 725	Veste de circulation CSA classe 2 vert lime approuvée	45.00 \$	10	450.00 \$
02 220 00 725	pour intervention routière nocturne Cône de signalisation T-RV-3, 28 po., 2 bandes	40.00 \$	10	400.00 \$
<u>Formation</u>				
02 220 01 454	Formation de 4 heures sur la ronde de sécurité des véhicules lourds (nouvelle réglementation)	495.00 \$	1	495.00 \$
Total de la demande			2 245.00 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 2 245 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

VOIRIE

R 2017-01-020

21. ACHAT RADIO POUR CAMIONNETTE

ATTENDU QU'il a y lieu de faire l'achat d'un radio émetteur pour la camionnette ;

ATTENDU la soumission reçue de Communication Plus au montant de 795 \$ plus taxes pour le radio, l'ensemble d'antenne et l'installation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'achat d'un radio émetteur pour la camionnette de Communication Plus au montant de 795 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-021

22. ACHAT DE PNEUS – MACK BLANC

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'achat de 4 pneus pour le Mack blanc ;

ATTENDU les soumissions reçues de Pneus Bélisle et Centre du pneu Patry;

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est celle de Pneus Bélisle au montant de 1 330 \$ plus taxes pour 4 pneus installés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser l'achat de 4 pneus pour le Mack blanc au montant de 1 330 \$ plus taxes et ce, selon la soumission reçue de Pneus Bélisle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2017-01-022 23. OMH – ADOPTION BUDGET 2017

ATTENDU QUE le budget 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de L'Avenir a été approuvé par la Société d'habitation du Québec ;

ATTENDU QUE selon le budget 2017 présenté, la contribution municipale 2017 est de 720 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le budget 2017 déposé par l'OMH.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-023 24. RGMR – ADOPTION BUDGET 2017

ATTENDU QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas St-François (RGMR) a adopté son budget 2017 ;

ATTENDU QU'une copie du budget 2017 est remise à chaque membre du conseil ;

ATTENDU QUE le budget de 2017 de la RGMR est de 2 132 364.43 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'adopter les prévisions budgétaires 2017 de la RGMR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2017-01-024 25. RECOMMANDATION CPTAQ – LOT 75-P DU

ATTENDU QUE l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. est propriétaire du lot 75-P dans le cadastre du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond, plus précisément situé sur le 2e Rang à la Municipalité de L'Avenir ;

ATTENDU QUE l'entreprise J. Noël Francoeur Inc. dépose une demande à la CPTAQ (Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec) afin d'utiliser à une fin autre que l'agriculture le lot 75-P du cadastre du Canton du Durham, circonscription foncière de Drummond ;

ATTENDU QUE cette demande vise le renouvellement de l'autorisation # 368560 afin de faire l'exploitation d'une gravière ;

ATTENDU QUE le site visé fait partie d'un milieu de gravières-sablières ayant fait l'objet de plusieurs exploitations et que plusieurs sites y sont en opération ;

ATTENDU QUE le milieu a depuis fort longtemps apprivoisé cet usage et qu'il s'agit donc du site de moindre impact pour l'agriculture ;

ATTENDU QU'une autorisation n'aura aucun effet sur les activités agricoles environnantes et sur leur développement ni sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants ;

ATTENDU QU'il ne résultera aucune contrainte environnementale envers les établissements de production animale d'une telle autorisation et qu'elle n'aura non plus aucun effet sur la préservation de l'agriculture, des ressources en eau et sur le sol du milieu ;

ATTENDU QU'une autorisation ne portera nullement atteinte à l'homogénéité du milieu et ne générera aucun effet d'entraînement ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation municipale en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Martin Bahl et résolu que la Municipalité de L'Avenir appuie la demande présentée par J. Noël Francoeur Inc. auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec et visant à obtenir le renouvellement de l'autorisation d'utiliser à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'exploitation d'une gravière, le lot 75-P du Canton de Durham, circonscription foncière de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2017-01-025

26. SUBVENTION – BAL DES TUQUES

ATTENDU QUE le comité des Loisirs de L'Avenir a déposé une demande de subvention de 8 000 \$ pour le Bal des Tuques qui aura lieu le 10 et 11 février prochain et que celle-ci est prévue au budget 2017 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain-Serge Vigeant, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu de verser une subvention de 8 000 \$ au comité des Loisirs dans le cadre des activités du Bal des Tuques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-026

27. COMITÉ DES LOISIRS – DEMANDE AU FONDS DE RURALITÉ

ATTENDU QUE le Comité des loisirs souhaite déposer une demande d'aide financière au Fonds de la ruralité de la MRC de Drummond pour son projet des Ateliers psychomoteur Pirouette et Cabriole ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir appuie ce projet qui favorisera l'activité physique et le lien parent/enfant dans un cadre dynamique et familial ;

ATTENDU QUE le coût total du projet est de 6 099.50 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite contribuer financièrement au projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que la Municipalité de L'Avenir appuie le projet d'Atelier psychomoteur Pirouette et Gabriole du Comité des loisirs. **Il est aussi résolu** que la Municipalité contribue au projet pour un montant de 2 785 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-027

28. ACHAT RÉFRIGÉRATEUR LOISIR

ATTENDU QU'il y a lieu de remplacer le réfrigérateur au local des loisirs ;

ATTENDU QUE le coût d'achat d'un réfrigérateur usagé est d'environ 250 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'autoriser l'achat d'un réfrigérateur au local des loisirs pour un montant d'environ 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

R 2017-01-028

29. CONTRIBUTION AU LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES 2017

ATTENDU QU'une demande de contribution au loisir des personnes handicapées pour l'année 2017 a été déposée par l'ARLPHCQ (Association Régionale de Loisir pour Personnes Handicapées du Centre-du-Québec Inc.) au montant de 100 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'accepter la demande de contribution à l'ARLPHCQ pour l'année 2017, au montant de 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-029

30. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLUB DE LECTURE LES RATS DE BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de Mme Marielle Fafard dans le cadre du projet du Club de lecture « Les rats de bibliothèque de L'Avenir » ;

ATTENDU QUE le Club de lecture a connu un grand succès en 2015 et 2016 et que celui-ci répond à un besoin chez les enfants et les jeunes familles de la Municipalité ;

ATTENDU QU'un des objectifs est de faire connaître la bibliothèque Joseph Charles Saint-Amant aux enfants et parents ;

ATTENDU QUE cette activité offerte gratuitement reçoit des appuis parmi la communauté ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu que la Municipalité de L'Avenir offre une aide financière de 500 \$ au Club de lecture « Les rats de bibliothèque de L'Avenir » pour son édition 2017.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2017-01-030

31. ÉCLAIRAGE GLACE PATINAGE LIBRE

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'installation d'éclairage pour la glace de patinage libre située sur le terrain des loisirs ;

ATTENDU QUE l'installation de lumières Led de couleur représente une dépense d'environ 150 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'installation de lumières Led de couleur pour la glace de patinage libre sur le terrain des loisirs et ce, pour un coût d'environ 150 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

32. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de décembre 2016 est remis à tous les conseillers.

33. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

R 2017-01-031

34. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Martin Bahl, de lever la séance à **20 heures 38 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 6 février 2017.

Fournisseur	Description	Montant
Environex	Analyse EP (06/09 et 20/09)	52,48 \$
Environex	Analyse TEU (20/09)	74,36 \$
Environex	Analyse EP (06/12 et 20/12)	52,48 \$
Environex	Analyse TEU (12/09)	115,28 \$
Webtel	394-2422 - Janvier 2017	133,85 \$
Fleuriste Bergeron	Arrangement floral - Décès frère G. Pérusse	100,03 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Janvier 2017	344,91 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Télésurveillance du 01/01/17 au 31/03/17	200,02 \$
Communication Plus	Micro waterproof, clip pour microphone	211,44 \$
Communication Plus	Batterie icom waterproof	353,54 \$
Vanier Isabelle	Essence, lampe miniature, lave-vitre, meule à couper	262,24 \$
Vanier Isabelle	Essence pour camionnette	156,00 \$
Bell Mobilité	Service numérique du 01/01/17 au 30/06/17	99,06 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 Janvier 2017	175,73 \$
Bell Canada	394-2741 du 16/12/16 au 15/01/17	102,17 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/12/16 au 15/01/17	87,83 \$
Les Équipements J.A.	Filtre et comp. filtre - Tracteur trottoir	61,50 \$
Les Équipements J.A.	Stud - Tracteur trottoir	8,32 \$
Martin Jolicoeur-Viau	Déplacement préventionniste - Décembre 2016	16,80 \$
Canimex	Roulement a palier - Mack rouge	58,01 \$
Canimex	Chaine a rouleaux, maillons - Tracteur trottoir	40,34 \$
Chambre de commerce de Drummond	Frais Dicom (Communications Plus) - Service incendie	13,67 \$
Chambre de commerce de Drummond	Frais Dicom (Communications Plus) - Service incendie	17,30 \$
CMP Mayer Inc.	R2016-06-156 Boyau blanc raccord	929,00 \$
Commission scolaire des Chênes	Formation pompier I - 4e versements sur 6	2 230,00 \$
La Coop des Montérégiennes	Joint d'étanchéité - Tracteur trottoir	25,71 \$
Sylvie Riendeau	Remb client au crédit	204,40 \$
Groupe Info Plus	Routeur	171,31 \$
Groupe Info Plus	MS Office 365 Business - Service incendie	144,41 \$
Electro Systeme Inc.	Réparation lumières de rues	324,38 \$
Electro Systeme Inc.	Installer relais - Station de pompage	223,30 \$
Josianne Lauzière	Remb tx non résident (Juliette - Natation)	80,00 \$
Remorquage Normand Dionne	Remorquage camion enliser - Mack rouge	459,90 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des Loisirs	258,21 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Salle des Loisirs	541,24 \$
Hamel Propane inc	Chauffage propane - Garage municipal	1 755,08 \$
Hamel Propane inc	Frais annuel de location réservoir - Garage municipal	27,59 \$
Hamel Propane inc	Frais annuel de location réservoir - Salle des Loisirs	27,59 \$
Hydro Québec	Lumières de rues du 01/12/16 au 31/12/16	496,25 \$
Infotech	50% restant de la facture de papeterie	477,14 \$
Infotech	Frais de livraison pour papeterie annuelle	34,54 \$
Mécanique Agricole Hahni	Vérifier fuite d'huile - Tracteur	34,49 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Honoraires juridiques - Dossier 812-1307-001	139,12 \$
Therrien, Couture avocats SENCRL	Projet domiciliaire - ND-812-1307-063	907,91 \$

Megaburo	Lecture de compteur (175488 à 179557)	62,23 \$
Megaburo	Lecture de compteur (179557 à 181863)	35,26 \$
Linde Canada Ltée	Location de bouteilles - Année 2017	81,30 \$
Municipalité de Wickham	Entraide incendie LAVI20161215-034	524,48 \$
Municipalité de Wickham	Entraide incendie LAVI20161129-033	685,60 \$
Oxy-Centre inc	Acétylène, bulshield	267,78 \$
Oxy-Centre inc	Renouvellement contrat annuel	209,26 \$
Petite Caisse	Petite caisse - Conseil de janvier 2017	166,30 \$
Poirier Denis	Déneigement 2016-2017 - Point d'eau Trahan	574,88 \$
Réfrigération Pole Nord Ltée	Réparation unité chauffage	137,97 \$
Robitaille Equipement inc	Pointe carbure - Mack blanc	830,70 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance inc	Changer panneau et claviers - Salle des Loisirs	860,01 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2015-11-306 Consultations en urbanisme	735,84 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	1 987,75 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	3 085,93 \$
La Coop Fédérée	Diesel garage	3 449,48 \$
Info Page	Fréquence numérique - Janvier 2017	151,82 \$
Deslauriers Marie-Eve	Remb tx non résident (Cybel - Tumbling)	525,00 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Publication ass consultation - Règlement 702-16	183,85 \$
Médias Transcontinental S.E.N.C.	Publication entrée en vigueur - Règlement 701-16	146,83 \$
Usinage M.C. inc	Fabrication pin barrure et acier plat - Tracteur et garage	323,08 \$
Vetements T.S. Inc.	Bottes et manteau (P. Carrière)	370,47 \$
Services Tech. Incendies Provincial inc	Recharge cylindre air 45 pieds cube	41,72 \$
Services Tech. Incendies Provincial inc	gaz 34L	218,45 \$
Précourt Olivier	R2015-04-115 Contrat TEU - Novembre 2016	636,13 \$
Ville de Drummondville	Entraide incendie LAVI20161215-034	358,01 \$
Ville de Drummondville	Entraide incendie LAVI20161129-033	235,52 \$
Solutions Zen Média	Hébergement site - Année 2017	149,47 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Décembre 2016	42,67 \$
Pierre Carrière	Remboursement essence camionnette	128,25 \$
Signalisation 2020	Fabrication pancarte Auberge 3 Lucarnes	68,53 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	29 503,50 \$

Excelvert	R2016-06-164 Tourbe à gazon - Parc des loisirs	306,98 \$
Vanier Isabelle	Remb immat. tracteur, essence, cabine souffleur	1 034,49 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Décembre 2016	175,73 \$
Buffet à la Carte	R2016-10-246 Souper de Noel - bénévoles	1 440,00 \$
Construction Jean-Louis Poirier inc	R2016-08-194 Changer vis du toit du garage municipal	1 954,57 \$
Richard Robitaille	R2016-12-287 Achat tracteur - Déneigement trottoir	7 000,00 \$
Les Services CGF	Sondage sur les services de fibre optique	282,84 \$
Dufort Geneviève	R2016-12-291 Don Ass hockey mineur de Windsor	300,00 \$
École L'Avenir	R2016-12-290 Soutien financier 2016-2017	833,24 \$
Hydro Québec	Étang su 10/09/16 au 09/12/16	378,92 \$
Hydro Québec	Station pompage gloriote du 10/09/16 au 09/12/16	129,00 \$
Ministre du Revenu du Quebec	DAS Provincial - Décembre 2016	7 888,06 \$
Receveur General du Canada	DAS Fédéral - Décembre 2016	3 340,26 \$

R.G.M.R. Bas St-François	R2016-01-005 Quote-part 2016	7 672,03 \$
Lemire Suzie	Remboursement tract postal - Budget 2017	122,88 \$
Lemire Suzie	Remboursement achat timbres pour taxation	988,79 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	R2016-10-246 Souper de Noel - bénévoles	418,55 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES		34 266,34 \$

SALAIRES DÉCEMBRE 2016	
Salaires nets décembre 2016	24 802,85 \$
Remises provinciales décembre 2016	7 888,06 \$
Remises fédérales décembre 2016	3 340,26 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES DÉCEMBRE 2016	36 031,17 \$
SOUS-TOTAL CTES À PAYER DÉCEMBRE 2016	29 503,50 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES DÉCEMBRE 16	34 266,34 \$
TOTAL COMPTES À PAYER DÉCEMBRE 2016	99 801,01 \$